

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2023-50

En exercice 17

Présents 13

Votants 15

Séance du 21 novembre 2023

Date de la Convocation

10/11/2023

Date de l'affichage

10/11/2023

L'an deux mil vingt-trois,  
et le vingt et un novembre,  
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Adhésion à un groupement de  
commandes permanent pour  
l'achat d'énergies et la fourniture  
de services en matière d'efficacité  
et d'exploitation énergétique sur  
le périmètre de la région  
Bourgogne-Franche-Comté

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER,  
Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, François-  
Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine  
MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à I. ROUCHE), Thomas GAND, Nelly  
GUICHARD (pouvoir à B. MONNET), Valérie PAROLA

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

**Considérant** que la commune de VAL-SONNETTE est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n° 2018-58 du 22/11/2018.

**Considérant** que le groupement de commandes dont la commune de VAL-SONNETTE est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de VAL-SONNETTE d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des**

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de VAL-SONNETTE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **AUTORISE** La Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de VAL-SONNETTE et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **AUTORISE** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **AUTORISE** La maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **INTEGRE** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **DONNE** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Jura pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **DONNE** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la commune de VAL-SONNETTE dans le cadre de la convention constitutive.

**Fait et délibéré**  
**A VAL-SONNETTE, le 21 novembre 2023**  
**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**La Maire, MONNET Brigitte**



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "MONNET". Below the signature is a circular official seal of the Municipality of Val-Sonnette. The seal contains the text "MUNICIPALITE DE VAL-SONNETTE" around the perimeter and "13000" in the center. The seal is partially obscured by the signature.

## Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2023 de VAL-SONNETTE

## ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la commune de VAL-SONNETTE à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	adresse		numéro RAE	Recours électricité à Haute Valeur Environnementale (1)	Date d'entrée (2)
EP LA VENDEE	rue DE LA VENDEE	VINCELLES	06535455800870		01/01/2026
EP CITADELLE	LA CITADELLE	GRUSSE	06593198228117		01/01/2026
EP ROUTE GRUSSE	99 ROUTE DE GRUSSE	VINCELLES	06536179389811		01/01/2026
EP PRINCIPALE	99 rue PRINCIPALE	BONNAUD	06582923264383		01/01/2026
EP ACACIAS	99 rue DES ACACIAS	VINCELLES	06535166365261		01/01/2026
EP TEPPEES	99 rue DES TEPPEES	VINCELLES	06536324107610		01/01/2026
EP BONNAUD/BONNAISOD	99 ROUTE DE BONNAUD	VINCELLES	06535021647417		01/01/2026
EP POSTE ROTALIER	99 ROUTE DE ROTALIER	VERCIA	06506801730383		01/01/2026
EP ST ROCH	99 rue SAINT ROCH	GRUSSE	06592908792599		01/01/2026
EP LES FONTAINES	99 rue DES FONTAINES	VINCELLES	06534732190204		01/01/2026
EP GRANDE RUE GRUSSE	GRANDE RUE	GRUSSE	06592474639130		01/01/2026
EP POSTE LA BORDE	chemin DE PAISIA	VERCIA	06506657012513		01/01/2026
EP RIESLAND	99 chemin DE RIESLAND	VINCELLES	06535311083041		01/01/2026
EP ROCHELLE	999 EN ROCHELLE	GRUSSE	06592329921390		01/01/2026
EP POSTE LA COMBE	99 ROUTE DE LA COMBE	VERCIA	06507380601501		01/01/2026
MAIRIE BONNAUD	250 RUE PRINCIPALE	BONNAUD	06582778546503		01/01/2026
COFFRET FORAIN GRUSSE	51 RUE SAINT ROCH	GRUSSE	06593053510399		01/01/2026
CHAPELLE GRUSSE	RUE SAINT ROCH	GRUSSE	06541244476781		01/01/2026
MAIRIE DE GRUSSE	14 RUE SAINT ROCH	GRUSSE	06554703227878		01/01/2026
COMMUNS LA POSTE	2 RUE DU VERNONIS	VINCELLES	06532127254499		01/01/2026
AIRE FESTIVE	99 RUE DES FONTAINES	VINCELLES	06548480362045		01/01/2026
HORLOGE VINCELLES	.	VINCELLES	06536468825444		01/01/2026
MAIRIE VERCIA	5 RUE DU 19 MARS 1962	VERCIA	06507091165979		01/01/2026
MAIRIE VINCELLES	1 GRANDE RUE	VINCELLES	06535889954202		01/01/2026
SALLE DES FETES	1 GRANDE RUE	VINCELLES	06536034672008		01/01/2026

## Note

<sup>(1)</sup> : Pour le recours à l'électricité à Haute Valeur Environnementale :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture d'électricité verte à Haute Valeur Environnementale via un marché dédié à cet aspect. Le lot à Haute Valeur Environnementale est attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables, et donc intégré dans les approvisionnements des fournisseurs. Aussi, il est exigé des fournisseurs que au moins 25% de la production des centrales soient sous gouvernance partagée (investissement citoyens ou des collectivités) ou sans soutien public, c'est-à-dire sans subvention. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier du lot à Haute Valeur Environnementale doivent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information est engageante pour le membre.

Ce type d'offre étant limitée, les points de livraison intégrés dans le lot à Haute Valeur Environnementale seront basculés dans le lot standard en cas d'infirmité.

Aussi, en dehors de l'électricité à Haute Valeur Environnementale, les membres qui le souhaitent peuvent activer une option « électricité verte standard » auprès du fournisseur avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule. Cette option leur permet de bénéficier d'une offre « verte » via le système des garanties d'origine. L'électricité verte standard est en premier niveau d'engagement pour la transition énergétique et représente un surcoût pour les consommateurs de près de 1%.

<sup>(2)</sup> : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat de gaz naturel est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2028 et le 31/12/2030, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si votre contrat d'électricité est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2026 et le 31/12/2028, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la date prévisionnelle de raccordement.